

# Compte rendu du Conseil Municipal

5 mars 2020

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr MATHELIN Christophe, Mme MUGUET Angélique

Absents excusés : Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme PAIN Evelyne

## **Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2020**

### • COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du Budget général présenter par M. Laurent Bissuel, les membres présents votent à l'unanimité l'excédent de 144 264,32 € en fonctionnement et un excédent de 19 416,22 € en investissement. Le compte de gestion transmis par la trésorerie étant en concordance avec le compte administratif celui-ci est aussi approuvé à l'unanimité.

### • COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement présentant un excédent de 6 933,56 € en fonctionnement et un excédent de 42 438,97 € en investissement, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux sections.

Le compte de gestion transmis par la trésorerie, en concordance avec le compte administratif, est également approuvé à l'unanimité.

### • MUTUALISATION : PRET DE MATERIEL

La Copler a mis en place un service de mutualisation déjà depuis plusieurs années.

Il a été fait un recensement des matériels des communes afin de permettre un prêt au sein des collectivités adhérentes.

Un avenant à la convention est nécessaire pour intégrer ce nouveau service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer ce dernier.

### • PERIMETRE SYNDICAT DES EAUX

Mme le maire expose aux membres du conseil le projet reçu de la préfecture concernant le futur périmètre du syndicat « Roannaise de l'Eau » issu de la fusion du syndicat Roannaise de l'Eau, du Syndicat Rhône Loire Nord (RLN) et du syndicat Eaux du Gantet ainsi que les nouveaux statuts applicables au 01/01/2021.

Pour gérer en commun la ressource en eau, dans l'intérêt général, la fusion des syndicats d'eau est indispensable.

Il a été proposé que le SYRRTA (syndicat qui gère la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations) soit intégré à cette fusion.

Cette décision semble prématurée et pourrait être abordée dans un second temps, d'autant plus que la représentation des petites communes est minoritaire.

Néanmoins les réserves sur l'ajout du SYRRTA ne justifient pas de renoncer à l'ensemble de l'opération.

Le conseil émet donc un avis favorable.

### • PORTABLE POUR BIBLIOTHEQUE

Afin de permettre un accompagnement sur le site de la médiathèque et proposer un espace documentaire, il est proposé l'achat d'un ordinateur portable pour la bibliothèque.

Madame le maire présente 4 devis. Après consultation, le conseil municipal décide de retenir la société IT CONTACT pour un montant de 706,80 € TTC.

### • PLUI

Suite au conseil communautaire du 27/02/2020, le projet de PLU intercommunal a été arrêté.

Les communes ont 3 mois pour donner leur avis sur le document présenté et faire part de leur observations uniquement sur le périmètre de la commune.

Le conseil valide le projet vu le nombre de réunions et d'échanges au sein de la commune qui ont permis de construire ce document.

Cette phase de consultation précède l'organisation de l'enquête publique, étape qui permettra au public d'accéder à l'ensemble des pièces composant le dossier et de formuler des observations sur le projet de PLUi arrêté.

- **DIVERS**

- Tondeuse : en vu du changement de la tondeuse non réparable, plusieurs devis vont être établis. Cette dépense sera à prévoir au budget 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.